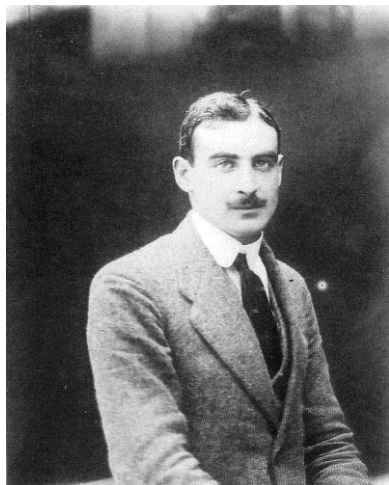


**Léon GEISMAR (1895-1944)**

**Médecin et gouverneur**



Léon Geismar jeune

Léon Geismar est né le 15 juillet 1895 à Dambach-la-Ville, en Alsace alors annexée par l'Empire allemand, second d'une fratrie de trois enfants. Son père, Félix Geismar (1858-1919), négociant en vins, descend des Geismar de Grussenheim (Haut-Rhin) qui y étaient établis au XVII<sup>e</sup> siècle. Félix, très pieux, était érudit en matières juives, tout comme son beau-père Léon Weyl ; le général Gédéon Geismar (1863-1931) était son frère. La mère de Léon, Céline Weyl (1865-1941), était issue d'une famille de Benfeld (Bas-Rhin) originaire de Westhouse, un village voisin, où on la trouve au XVII<sup>e</sup> siècle. Après la cessation de ses activités professionnelles, la famille est allée habiter Sélestat. Étudiant en médecine à Strasbourg, titulaire de quatre inscriptions, Léon Geismar est enrôlé le 1<sup>er</sup> avril 1914 dans un régiment allemand, le 132<sup>e</sup> RI.

La guerre venue, il déserte à Sarrebourg en septembre 1914 pour rejoindre les lignes françaises. Envoyé dans un camp de prisonniers de guerre à Clermont-Ferrand, il s'engage dans les rangs de l'armée française et, faute de pouvoir être envoyé sur le front allemand – par mesure de précaution –, il demande à partir pour les Dardanelles et fait toute la campagne d'Orient. Nommé médecin auxiliaire en février 1916 puis sous-aide major le 15 mars 1918, il termine la guerre dans un régiment d'infanterie. Entre temps, le 15 mars 1917, responsable de l'évacuation de nombreux blessés, il avait refusé de se faire évacuer avant d'avoir terminé sa mission bien que lui-même était sérieusement atteint à la hanche. « Pour son courage et un dévouement digne d'éloges », la Médaille militaire lui a été décernée le 1<sup>er</sup> avril 1917 avec deux citations à l'ordre de l'armée et une à l'ordre du régiment (31 août 1916). La Médaille des évadés (25 juin 1927) et la Croix du combattant volontaire (7 janvier 1938) lui ont été attribuées par la suite. Après sa désertion, ses parents, suspectés de complicité, ont subi des visites répétées de la *Feldgendarmarie* et ont craint d'être déportés en Prusse orientale à titre de représailles. Paul Geismar, frère aîné de Léon, engagé volontaire dans l'armée française, caporal au 69<sup>e</sup> RI, décoré de la Croix de guerre, est mort pour la France le 30 juin 1915 près d'Arras ; la Médaille militaire lui a été décernée à titre posthume.

La guerre terminée, Léon Geismar abandonne ses études de médecine et entre à l'École coloniale à Paris le 1<sup>er</sup> novembre 1919. Il en sort en 1920 breveté 3<sup>e</sup> sur 39 et licencié en droit. Il parle couramment l'allemand et l'anglais et possède des notions de néerlandais, d'italien et de portugais. Il va rapidement gravir les échelons dans l'administration coloniale en Afrique. Élève administrateur des colonies, son premier poste est Bamako en 1921 avec les fonctions de chef de section du bureau des Finances et du Matériel, avant d'être appelé à la direction des Finances à Dakar avec le grade d'administrateur de 3<sup>e</sup> classe (2 janvier 1922). Puis, il est nommé (1923-1925), chef de la subdivision du Niger et administrateur de 2<sup>e</sup> classe. Sa demande d'affectation à Madagascar ayant été agréée, il y assume les fonctions de directeur adjoint du cabinet civil du gouverneur général de la colonie, administrateur de 1<sup>e</sup> classe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

Le 9 août 1926, il épouse Marguerite Mouneyres (1907-1980). Elle est la fille de Léopold Mouneyres, polytechnicien et membre du cabinet civil du général Galliéni, et de la nièce de la dernière reine malgache, Ranavalona III.

De l'union de Léon Geismar et de Marguerite Mouneyres naîtra en 1927 une fille unique, Martine (1927-1974), qui épousera le professeur de médecine Jean Doucet (1919-2008) ancien résistant, ancien déporté et spécialiste des maladies tropicales à Abidjan.



Il retourne à Saint-Louis (Sénégal) en AOF, comme administrateur en chef et inspecteur des affaires administratives (1932). Par arrêté du 15 décembre 1934, il est promu administrateur supérieur du Togo, en résidence à Lomé, avec le grade de gouverneur de 3<sup>e</sup> classe (13 septembre 1936).

La suite de sa carrière se déroule à Dakar avec le poste de secrétaire général du gouverneur général et la nomination au grade de gouverneur de 2<sup>e</sup> classe (7 avril 1938). Cette même année, il assure par intérim, durant trois mois et demi, les fonctions du gouverneur général en congé.

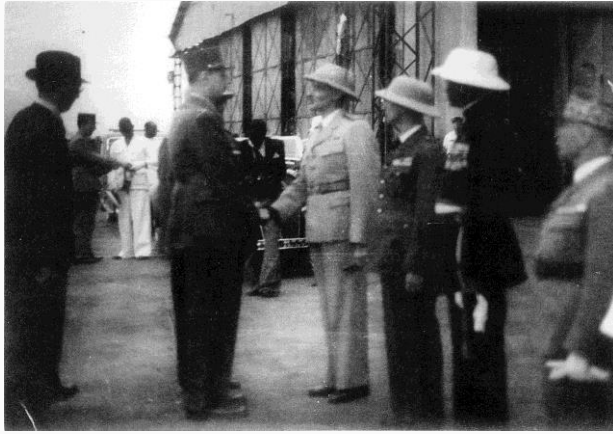
Dans les mêmes temps, des missions importantes lui ont été confiées. En 1925, il accompagne le gouverneur général de Madagascar à Paris dans le but d'exposer un programme de grands travaux. Secrétaire général de l'Exposition coloniale de Paris en 1931-1932, il en a assumé l'organisation. En 1933 et en 1936, il a été mandaté en France en vue d'étudier diverses questions concernant les colonies. Les missions à l'étranger et dans l'Empire se sont succédées : en 1928-1929, une mission commerciale et douanière en Union sud-africaine et « dans les pays avoisinants » ; en 1931-1932, un voyage de trois mois aux Indes anglaises pour y étudier les conditions de production et le commerce des arachides ; en 1934, pour le compte du Sénégal, il se rend en Algérie, Tunisie et Maroc afin d'y étudier le fonctionnement des sociétés de prévoyance et des coopératives de produits agricoles.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 juillet 1929, il est titulaire de l'Étoile noire du Bénin (1926) et commandeur du Dragon de l'Annam (22 mai 1935). Durant toute sa carrière, ses supérieurs hiérarchiques, à l'unanimité, ont fait les rapports les plus élogieux sur Léon Geismar. En sus de cinq langues étrangères européennes, il a appris à maîtriser l'haoussa, la langue indigène la plus répandue dans le Soudan central. C'est « un administrateur d'élite [...], un fonctionnaire des plus complets, admirablement doué, dont la culture professionnelle est sans cesse entretenue par des travaux personnels s'étendant aux diverses branches de l'administration coloniale, si bien qu'il est capable de traiter de toutes les questions en véritable spécialiste ». Il se caractérise par « sa puissance et sa rapidité de travail » le « don d'autorité, un caractère ferme, droit et sûr ». C'est « un homme d'honneur, de caractère et de cœur » ; une « relation des plus agréables ». « Il a rendu des services remarquables au Soudan dans les moyens de lutte d'une crise sans précédent » (1934). « Ses voyages d'études le désignent particulièrement pour un poste de haut commandement » (1937). Tous estiment, et ce dès 1928, que des responsabilités au plus haut niveau attendent ce fonctionnaire d'élite.

Mais Vichy exerce son autorité sur l'AOF de juin 1940 à juillet 1943, de sorte que les lois anti-juives sont appliquées à ce territoire de 4 700 000 km<sup>2</sup> où résident cent dix juifs. Les 23-25 septembre 1940, le gouverneur général Pierre Boisson repousse l'attaque conjointe des Anglais et des Français libres sur Dakar ; Léon Geismar, encore en fonction, est témoin de l'événement. Dès le 20 octobre, il est résigné à ce que sa situation change en raison « des nouvelles lois intervenues », tout en pensant, mal informé, que « la France ne pouvait faire autrement que d'accepter ces lois ».

Mais il est certain, à juste titre, que le gouverneur général Boisson « arrangera sa situation au mieux ». Son « cas particulier qui appelle une bienveillance particulière » en raison de sa personnalité, a été discuté au secrétariat d'État aux Colonies à Vichy ; néanmoins, en dépit des appuis qui se sont manifestés en sa faveur, il est rétrogradé à un poste d'administrateur, de haut niveau certes, celui de trésorier général de la Côte d'Ivoire à Abidjan (1<sup>er</sup> décembre 1940) avec entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> mars 1941. Une ultime tentative du gouverneur général Boisson en 1941 pour qu'il puisse réintégrer ses fonctions de gouverneur se heurte à un refus. Attitude raciste s'il en est, car Léon Geismar, détaché de tout sentiment religieux, éloigné de son milieu familial, n'avait bénéficié de toutes façons d'aucune possibilité de suivre les pratiques de son culte dans les colonies où il a résidé, dépourvues de toute structure communautaire juive. Et le 5 novembre 1941, dans la déclaration d'application de la loi relative au statut des Juifs, il déclare ne pas appartenir à la religion juive pour s'être converti au catholicisme, en toute vraisemblance à l'occasion de son mariage avec une jeune fille catholique.

Lorsqu'en mai 1943 le régime de Vichy, lois juives comprises, a été aboli en AOF, Léon Geismar a été réintégré dans son grade de gouverneur des colonies (7 avril 1943) ; il a retrouvé son poste de secrétaire général de l'AOF le 20 juillet 1943 et le général de Gaulle l'a promu gouverneur de 1<sup>re</sup> classe le 3 août 1943.



**Léon Geismar accueillant le général de Gaulle à Dakar en 1943.**

Léon Geismar a publié en 1933 un recueil des coutumes civiles des races du Sénégal aux termes duquel il conclut que le but à poursuivre n'est pas encore d'établir un code rigide mais de dégager provisoirement une jurisprudence à partir de principes fondamentaux. Il est favorable au maintien de l'inaliénabilité des terres et préconise des mesures en faveur de l'émancipation des femmes. Durant son exil à Abidjan, il a mené à son terme la rédaction d'un livre dactylographié et manuscrit sur les colonisations comparées. Dans ce travail, très documenté et bien structuré, il étudie la civilisation coloniale, les motivations et les aspects de la domination coloniale, la personnalité constitutionnelle des diverses colonies, leur organisation civique et le partage du pouvoir entre colonisateurs et colonisés. Les pays colonisateurs cités appartiennent, à travers les siècles, à l'Europe essentiellement mais aussi à l'Afrique du Sud et l'Amérique du Nord.

Fort de son expérience professionnelle, Léon Geismar étudie, les uns après les autres, les pays colonisés, leur droit privé et leur juridiction, leurs lois, et tout particulièrement les questions relatives à la main d'œuvre indigène : esclavage, salariat, travail forcé ou contractuel. Il explique la médiocrité de cette main d'œuvre par un état de santé déplorable, le manque d'hygiène, une mentalité fataliste et peu soucieuse du lendemain dont il rend responsable l'influence religieuse. Tout en rendant hommage « à l'œuvre magnifique de la colonisation », dispensatrice de progrès, Léon Geismar préconise des réformes susceptibles d'améliorer les rapports entre colonisateurs et colonisés. En première intention, l'éducation indigène et l'organisation scolaire à instaurer se doivent d'être adaptées au contexte économique de la colonie et non calquées sur celles de la métropole. Il dénonce la gravité du problème social causé par les coutumes indigènes. Plutôt que l'instruction au plus haut niveau d'une élite, déphasée par rapport aux masses populaires, et qui émigrera, mieux vaut privilégier la généralisation des études primaires et secondaires et les métiers qui en découleront, politique qui permettra l'accession aux postes administratifs de nouvelles générations indigènes instruites, responsables, intégrées à la vie traditionnelle.

Léon Geismar a-t-il participé à la conférence de Brazzaville, décidée par le général de Gaulle en juillet 1943 et réunie du 31 janvier 1943 au 2 février 1944 ? Pour raisons de santé, Geismar a été contraint, début novembre 1943, de prendre un congé de plusieurs mois. Toutefois, un cliché d'une poignée de main avec le général de Gaulle, datant de 1944 à Brazzaville, peut laisser croire en sa présence sur place lors de la conférence. Sinon, il n'est pas impossible qu'il ait été consulté. Le fait est que les thèmes des délibérations – la transformation des institutions coloniales – et leurs conclusions – la nécessité de leur accorder davantage d'autonomie – sont conformes à ses idées.

Le poste de Léon Geismar a dû être pourvu d'un intérimaire le 23 mars 1944. Geismar est décédé le 11 mai à Casablanca d'une pathologie pulmonaire, à l'âge de quarante-neuf ans, et a été inhumé au Vieux cimetière de la ville.